

● **Mon parcours**

● **Mes aides**

● **Mes devoirs**

**La Caf des
Alpes-Maritimes
à vos côtés !**

Nos accueils

Antibes

📍 41 avenue Reibaud
06600 Antibes

Cannes

📍 13-15 rue Buttura
06400 Cannes

Nice

📍 Angle de la rue Alberti et de la rue Pastorelli
06000 Nice

Nous contacter



Je téléphone au

3230

Service gratuit
+ prix appel



Je prends un RDV (physique,
téléphonique ou visio) sur caf.fr



caf.fr

J'ai un enfant en situation de handicap



J'ai un enfant en situation de handicap



1 Mon enfant est en situation de handicap, accidenté ou gravement malade



Mon médecin traitant, la [Mda](#) (Maison départementale de l'autonomie), ou le [Camps](#) (Centre d'action médico-sociale), m'invitent à déposer une demande.



Je peux également être orienté par un médecin vers la [Plateforme Pco 0-12 ans](#) (Plateforme de coordination et orientation)



[Je contacte la Caf](#) pour un accompagnement personnalisé : je peux bénéficier d'un rendez-vous téléphonique, d'accueil physique ou en visioconférence. [Les partenaires de la Caf](#) peuvent aussi me renseigner.

3 Je vérifie l'état de mon dossier



Je reçois un courrier/mail de la Caf m'informant de mes droits.



Je me connecte sur le [caf.fr](#) ou appli Mon compte.



Je vois une alerte sur « [Mon compte](#) ». Je transmets les documents pour que mon dossier soit complet.



Je peux consulter mes droits et paiements, dans la rubrique [Mes paiements et droits](#).

5 Je mets à jour mon dossier



Je mets à jour si nécessaire :

- ☒ données personnelles
- ☒ situation professionnelle
- ☒ situation familiale
- ☒ départ/arrivée d'un enfant



La situation de mon enfant change, je le déclare à ma Caf sur [caf.fr](#) > « [Mon compte](#) ».



Attention : la modification de mon temps de travail ou de celui de la tierce personne peut changer mes droits, je n'oublie pas de le déclarer à ma Caf.



Si mon dossier est suspendu, je consulte « [Mon compte](#) » > « Mes démarches » pour voir les documents qui manquent à mon dossier ou je contacte ma Caf.

2 Je fais mon dossier Caf/Mdph



Je reçois la décision de la Mdph ou la Mdph fait suivre la décision à la Caf, et je peux faire [une demande d'Ajpp](#) (Allocation journalière de présence parentale).



La Caf vérifie si je peux bénéficier d'une aide en fonction de la situation de mon enfant et de ma situation.



Si la Caf demande des pièces complémentaires je les envoie pour la constitution de mon dossier. Je reçois une confirmation par SMS à la réception des pièces.

4 Je suis accompagné



Je peux demander une aide à domicile, [je contacte l'Admr ou Aspa](#).



[Des associations ou partenaires](#) peuvent m'aider.



Je fais garder mon enfant, des structures sont présentes sur [Monenfant.fr](#)



L'état de santé de mon enfant nécessite une présence à ses côtés et je peux avoir [recours à un tiers](#).

6 La situation change, je n'ai plus de droits

- ☒ Mon enfant n'est plus malade.
- ☒ J'arrive en fin de période d'accord et je dois demander un renouvellement auprès de la Mdph pour la poursuite des droits de mon enfant.
- ☒ Mon enfant a 20 ans, je peux faire une demande d'allocation aux adultes handicapés.
- ☒ J'ai épuisé mon droit Ajpp.
- ☒ Ma situation change, je ne remplis plus les conditions administratives.

+ d'infos

